## news.belgium

09 déc 2011 -19:17

Sadia assassinée parce qu'elle était une femme

Bruxelles, le 9 décembre 2011 – La Cour d'assises de la province du Hainaut vient de reconnaître que Sadia Sheikh avait été assassinée par sa famille au motif qu'elle avait déshonoré celle-ci en refusant de se plier au rôle attendu d'elle en tant que femme et à un mariage forcé.

Bruxelles, le 9 décembre 2011 – La Cour d'assises de la province du Hainaut vient de reconnaître que Sadia Sheikh avait été assassinée par sa famille au motif qu'elle avait déshonoré celle-ci en refusant de se plier au rôle attendu d'elle en tant que femme et à un mariage forcé.

Première fois en Belgique que le crime d'honneur est condamné. Première fois que le sexe est reconnu comme circonstance aggravante. Première fois, semble-t-il, également que la tentative de mariage forcé est sanctionnée.

« Ces jurisprudences serviront d'avertissement aux auteurs de violences liées à l'honneur et de mariages forcés. Ils savent désormais que ces pratiques traditionnelles sont sanctionnées et qu'elles sont susceptibles d'entraîner des sanctions pénales. Celles-ci encourageront les victimes à ne pas céder aux pressions et même à porter plainte dès les premiers signes – menaces, harcèlements, … - avant que ceux-ci n'aboutissent à des conséquences aussi dramatiques » déclare Michel Pasteel, Directeur de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.

## Contact presse :

Elodie DebrumetzResponsable Communication02 233 49 4704 97 23 67 67Elodie.debrumetz@iefh.belgique.be Institut pour l'égalité des femmes et des hommesRue Ernest Blérot 11070 BruxellesTel : 02 233 42 65Fax: 02/233 40 32www.iefh.belgium.be

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes Rue Ernest Blerot 1 1070 Bruxelles Belgique + 32 2 233 44 00 http://igvm-iefh.belgium.be

Komlan Toulassi-Mensah Contact de presse +32 2 233 52 82 komlan.toulassi-mensah@iefh.belgique.be

Liesbet Vanhollebeke
Experte en communication
+32 233 41 75
liesbet.vanhollebeke@igvm.belgie.be

